



Contrat d'embauche pas honoré

Par **Gracienda**, le **26/10/2007** à **10:30**

Bonjour,

J'ai quitté un CDI, suite à une proposition de carrière évolutive pour une autre société qui m'a promis de m'embaucher.

Après 18 mois de contrat intérimaire, le responsable n'a pu m'embaucher pour la raison suivante : il avait l'autorisation pour embaucher 38 personnes et pas 39 pour l'année 2007.

Je travaillais en tant que logisticienne en sous-traitance pour le client Airbus. Lors de mon départ le client très déçu que je ne reste pas sur le poste à tout fait pour que ma Société (AAA) m'embauche car il était plus que satisfait de ma prestation faite sur place.

Mon contrat d'embauche aurai dû être honoré le 31/07/07, et j'ai appris qu'il ont embauché une personne de plus après moi, donc logiquement s'il ne pouvait me prendre car il n'avait plus de place d'embauche au 31/07/07, il n'aurait pas du pouvoir prendre une personne en plus dont le contrat intérimaire se terminait après cette date.

Je souhaiterai savoir, s'il y à un recours afin d'avoir des indemnité suite à la perte de mon emploi, sachant qu'à la base j'ai quitté un CDI pour eux et que je me retrouve au chômage ?

Merci bien de votre réponse

Cordialement